



MEMENTO CAMBRIOLAGE

Gestion

et

Prévention



Chaque année, plus de 58 800 vols dans les résidences principales et 12 960 dans les résidences secondaires sont commis en France. Un bon nombre pourrait être évité. Un cambriolage entraîne des frais pour les victimes et un traumatisme pour toute la famille.

Nos conseils de prévention :

- Équipez vos portes (principales, dépendances, vérandas) d'un système de fermeture efficace (serrures à points multiples).
- Protégez vos fenêtres (volets, grilles, barreaux). Dans la plupart des cas, les voleurs abandonnent au bout de trois minutes s'ils ne réussissent pas à entrer.
- Équipez votre habitation d'un système d'alarme, télé-surveillance ou vidéo-surveillance, enclenchez-le à chaque fois que vous sortez.
- Verrouillez votre habitation même lorsque vous êtes à l'intérieur, la plupart des cambriolages ont lieu la journée, même en présence des occupants.
- Verrouillez votre logement lorsque vous le quittez, même pour aller rapidement faire vos courses ou promener le chien.
- Fermez vos stores, volets et garages ainsi que vos portails.
- Ne laissez jamais vos clés de voiture, ni votre sac à main, dans l'entrée.
- N'inscrivez pas vos noms et adresse sur votre trousseau de clés.
- Ne conservez pas de somme d'argent importante chez vous et notez les numéros de série de vos carnets de chèques et cartes bleues.
- Faites des photocopies de vos pièces d'identité.
- Évitez de placer vos clefs sous le paillason, pot de fleurs ou autres cachettes extérieures.
- Ne laissez pas de message d'absence sur votre répondeur téléphonique.
- N'ouvrez pas la porte à n'importe qui et appelez les services de Gendarmerie (17 ou 112) si vous êtes importunés.
- Installez des projecteurs à détection de présence à proximité de la porte d'entrée.
- Si les agissements d'une personne, d'un véhicule, vous semblent suspects, appelez les services de Gendarmerie en composant le 17 ou le 112 sur votre téléphone (démarchage pour du nettoyage de façade de toit, élagages, vente en porte à porte, présence de véhicule en stationnement prolongé dans la commune, va et vient dans la commune d'individus inconnus...). Contactez immédiatement la gendarmerie même si le fait peut paraître anodin. La plupart des interpellations en flagrant délit, d'auteurs de cambriolage sont réalisées suite

aux appels de requérants (passant ou voisinage). C'est la qualité de ces appels (timing, discrétion, renseignement précis) qui conditionne souvent la mise hors d'état de nuire des auteurs et éviter ainsi de futures victimes dans le même voisinage.

- Changer les serrures lorsque vous emménagez ou perdez vos clefs.
- Ne pas laisser traîner d'échelles et outils dans le jardin.
- Ne pas afficher du matériel de valeur dans l'angle de vue des fenêtres ou installez des rideaux plus opaques.
- Référencez vos valeurs présentes au domicile (descriptif + photos).
- Evitez de ranger vos bijoux dans les chambres, qui sont généralement visitées en premier. Mettez les au coffre avec les autres objets de valeur, l'argent liquide, les papiers importants...
- La plupart des cambrioleurs se font passer pour des représentants, des policiers, gendarmes, des agents d'EDF, du service des eaux (...) ou disent vouloir un simple renseignement...N'ouvrez donc pas à n'importe qui et méfiez-vous des uniformes. Exigez la carte professionnelle et n'hésitez pas à téléphoner à l'organisme pour vérifier.
- Ne pas claquer simplement votre porte d'entrée et la fermer à double tour. En effet, de nombreux cambriolages sont réalisés sans effraction par des opportunistes qui testent la fermeture effective des portes d'entrée ou le cas échéant utilisent une simple « radio » sur les portes claquée et non verrouillées.
- Installer un téléphone près de votre lit pour éviter les déplacements dans le domicile en cas d'intrusion, pour pouvoir appeler facilement les secours.
- Incrire les numéros utiles près de votre téléphone.
- Ne pas ouvrir l'entrée de votre immeuble aux personnes vous sollicitant par l'interphone sous des prétextes aléatoires (oublis de clefs, livraisons...).
- Ne pas rentrer dans votre immeuble lorsque vous constatez une présence étrangère suspecte aux abords de l'immeuble.
- S'assurer de la bonne fermeture des portes d'entrées de l'immeuble après votre passage.
- Les cambrioleurs peuvent également profiter de l'inattention des occupants en passant tout simplement par une porte ou une fenêtre ouverte (également la nuit).
- Ne laissez pas entrer quelqu'un pour téléphoner. Demandez le numéro et téléphonez vous-même.
- Créez l'illusion d'une présence à l'aide de programmateur pour la lumière, télévision, radio, ...

En cas d'absence prolongée :

- Dialoguez avec vos voisins, afin qu'ils soient au courant de vos absences ou pour les informer que des personnes que vous connaissez viendront s'occuper de votre jardin tout en leur laissant vos coordonnées téléphoniques.
- Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique indiquant la durée de votre absence, ou bien transférez vos appels si vous le pouvez.
- Ne laissez pas vos volets entrebâillés : soulever les crochets intérieurs est un jeu d'enfant.
- Avant de partir pour plusieurs jours, pensez à laisser un double de vos clés à une personne de confiance.
- une boîte aux lettres qui déborde peut donner un indice aux cambrioleurs : faites suivre votre courrier ou demandez à un voisin de le récupérer.
- Ne dites jamais dans un lieu public que vous allez vous absenter de votre domicile
- Signalez vos ou votre période(s) de vacances à la brigade de Gendarmerie, qui organisera des patrouilles pour surveiller votre domicile dans le cadre de l'opération Tranquillité Vacances.
- Précisez à vos voisins que vous ne déménagez pas pendant vos congés.

Lorsque vous constatez une effraction

- Prévenez immédiatement la gendarmerie (Tél. : 17 ou 112).
- Relevez les plaques d'immatriculation de tout véhicule suspect stationné à proximité de votre domicile, ainsi que le type et la couleur.
- En cas de présence des cambrioleurs ne prenez aucun risque, recueillez un maximum de renseignement (véhicule, langage, paroles, vêtements...)
- Ne touchez à rien et ne nettoyez rien avant l'arrivée des enquêteurs.

En respectant ces consignes, vous faciliterez leur travail d'investigation.

Pour une meilleure indemnisation de votre assurance

Pour que votre assurance habitation puisse jouer, votre assureur vous demandera de fournir un certain nombre de justificatifs. Il est donc important d'agir avant même d'avoir été cambriolé en photographiant et en listant précisément vos objets précieux, meubles, ou objets anciens.

Si vous avez subi une effraction, voici la conduite à tenir auprès de votre assureur :

- Dans les 24h de la survenance du vol, il vous appartient de déposer plainte auprès de la Gendarmerie.
- Il faudra adresser à votre assureur l'original du dépôt de plainte et votre déclaration, dans les deux jours suivant la constatation du vol.
- Après le passage des services de Gendarmerie, faites réaliser d'urgence les travaux de fermeture de votre résidence, tout en conservant les preuves des traces d'effractions (serrures forcées, portes fracturées, ...).
- Si votre habitation a subi des actes de vandalisme, prenez des photos avant la remise en état.
- Établissez la liste détaillée des objets disparus ou endommagés, pièce par pièce, meuble par meuble, pour éviter tout oubli.
- Recherchez les originaux des factures de vos achats ; ils permettront de mieux évaluer les biens dérobés. En l'absence de factures, vous pouvez fournir des photos, des certificats de garantie à votre assureur... qui pourront servir de preuve.
- Si vous recevez un "avis à victime" du tribunal, après un dépôt de plainte, pensez à le transmettre à votre assureur.

Subir un cambriolage peut être une expérience dérangeante et angoissante.

Prenez soin de vous-même, tant physiquement qu'émotionnellement. Si vous avez peur, demandez à quelqu'un de rester avec vous ou allez chez un proche. Il est important de parler de ce qui s'est passé à vos amis et à votre famille.

N'oubliez pas que vos enfants auront aussi besoin d'aide pour surmonter leurs peurs. Enfin, si vos émotions, vos angoisses et celles de votre entourage ne s'estompent pas, parlez-en à votre médecin.

**Brigade Territoriale Autonome
de Gendarmerie de Vif
1 avenue du 8 mai 1945
38450 VIF
Tél. : 04.76.72.63.22 ou 17**